

Une Assemblée nationale plus représentative ?

Volume III (Mandature 2022-2027)

Sexe, âge, catégories socioprofessionnelles
et « pluralité visible »

ÉRIC KESLASSY

Éric KESLASSY

Une Assemblée nationale plus représentative ?

Volume III (Mandature 2022-2027)

Sexe, âge, catégories socioprofessionnelles
et « pluralité visible »

LES NOTES DE L'INSTITUT DIDEROT

SOMMAIRE

Avant-Propos	p. 5
André Comte-Sponville	
Une Assemblée nationale plus représentative ? (Mandature 2022-2027)	p. 11
Éric Keslassy	
Les publications de l'Institut Diderot	p. 37

AVANT-PROPOS

Notre système politique, tel que nos institutions le prévoient et tel qu'il fonctionne effectivement, est celui d'une démocratie représentative. Qu'est-ce que cela signifie ? Que le peuple souverain ne légifère et ne gouverne que par la médiation de ses représentants, qu'il a élus (s'agissant du Parlement et du Président de la République) ou que ses élus choisissent ou contrôlent (pour ce qui est du gouvernement). Cela n'empêche pas qu'il y ait – parfois, rarement – une part de démocratie directe, lors des référendums, et une part de démocratie dite « participative » ou « délibérative » (parce qu'elle est censée organiser la participation des citoyens aux délibérations et aux prises de décision), que ce soit à l'échelon local ou par le biais d'associations ou de commissions (telle la Convention citoyenne pour le climat). Ces trois démocraties, qui se complètent plus qu'elles ne s'opposent, n'en font qu'une. On n'en conclura pas trop vite qu'elles se valent ou ont la même importance.

J'appartiens à une génération (celle des « soixante-huitard ») et à une famille politique (la gauche traditionnelle) qui se sont toujours méfiées des référendums, qu'elle suspecte volontiers (spécialement en France et à l'exception de la Suisse) d'être en vérité des plébiscites ou de ne soumettre aux électeurs que des questions mal posées. Et j'ai mille raisons de me méfier de la démocratie participative, qui ne peut guère qu'accentuer exagérément le poids de ceux qui ont le temps, les moyens ou l'envie d'y participer, au détriment – très antidémocratique – de ceux qui travaillent trop, ou qui sont trop pauvres ou trop peu cultivés, ou simplement trop allergiques aux palabres, pour consacrer aux susdites délibérations le temps, le talent ou l'énergie qu'il faudrait. Cela n'interdit pas d'utiliser telle instance ou telle procédure participative, quand cela semble nécessaire ou judicieux. Mais il faut rappeler, avec Pierre-Henri Tavoillot, que la démocratie participative « s'use vite dès qu'on s'en sert un peu trop ». Pourquoi ? Parce que « dès que l'engagement civique faiblit, il ne reste plus que les militants professionnels pour occuper le terrain déserté », si bien qu'un excès de démocratie participative risque d'instaurer une « dictature d'un type particulier : la dictature de ceux-qui-ont-le-temps, c'est-à-dire aussi, bien souvent, de ceux qui ont les moyens –

financiers, culturels, rhétoriques – de participer ¹ ». Puis j'ai trop vu, dans ma jeunesse – et parfois trop pratiqué, hélas –, les manipulations d'assemblées, pour ne pas me méfier des décisions qui peuvent éventuellement en résulter ! Rien de moins démocratique, bien souvent, que ces moments de prétendue « démocratie directe », en vase clos et sous la domination de tel ou tel groupe d'influence, lui-même soumis à un meneur ou à une idéologie plus qu'aux exigences d'une saine et libre délibération ! Bref, je pense depuis longtemps, et de plus en plus, que la démocratie représentative, quelles que soient ses limites et ses imperfections, est la plus décisive, en tout cas à l'échelon national, et que toute autre forme – démocratie directe ou participative – ne peut en améliorer le fonctionnement qu'à la condition d'abord de reconnaître sa suprématie.

Cette *représentativité*, au sens politique du mot, doit tout à l'élection, donc au choix des citoyens. C'est en quoi, comme Éric Keslassy le remarque après bien d'autres, nos élections sont en vérité « de nature aristocratique » : elles visent à confier le pouvoir aux « meilleurs » (*aristoi* en grec), donc à une élite (« élus » et « élite » viennent du même mot latin, *eligere*, « choisir »), et on aurait bien tort de la condamner pour cela. Mieux vaut choisir les meilleurs que les médiocres ou les pires, et mieux vaut confier ce choix au suffrage universel plutôt qu'aux hasards de la naissance ou d'un tirage au sort, ou même qu'à la seule décision d'experts réels ou prétendus, qui auraient beau jeu de se coopter indéfiniment, confisquant ainsi le pouvoir à leur profit, donc au détriment vraisemblable des plus nombreux, qui sont aussi, par définition, les moins savants. Mieux vaut la souveraineté du peuple que celle du hasard ou des technocrates !

Cette représentativité politique, parce qu'elle doit tout à l'élection, n'a aucunement besoin, pour être légitime, d'être doublée, si l'on peut dire, par une représentativité au sens sociologique du mot. Comme le note là encore Éric Keslassy, il ne s'agit nullement de rechercher une « représentation miroir », qui voudrait retrouver sur les bancs de l'hémicycle les mêmes proportions des différents segments démographiques (définis selon des critères de métier, d'âge, de genre, de revenu, de couleur de peau...) que dans l'ensemble de la population. Par exemple, 20 % des Français ont moins de 18 ans ; 10 % ont plus de 75 ans.

1. P.-H. Tavoillot, *Comment gouverner un peuple-roi ?*, *Traité nouveau d'art politique*, Odile Jacob, 2019, II, 4, p. 204-205. Voir aussi, du même auteur, la plaquette éditée par notre Institut : *Comment gouverner un peuple-roi ?*, Institut Diderot, 2021.

Qu'y aurait-il à gagner à ce que le Parlement reflète cette répartition par tranche d'âge ? 7 % de nos compatriotes sont illettrés. Ce n'est pas leur manquer de respect que de souhaiter qu'il n'en aille pas de même chez nos députés ou sénateurs. Un sondage peut et doit être représentatif, en ce sens. Un Parlement élu n'a pas à l'être. La démocratie n'est pas un art figuratif, où il conviendrait de « faire ressemblant », mais plutôt un art abstrait, au moins en ce sens (le « peuple souverain », de fait, est une abstraction), qui fait exister, c'est tout le paradoxe de la démocratie, cela même qu'il représente : ce n'est pas parce que le peuple existe qu'il est souverain ; c'est parce qu'il est souverain (grâce à la démocratie) qu'il existe (comme entité politique). Il n'y aurait autrement que des populations, que des « multitudes », comme disait Spinoza, que des « gens », comme dit Mélenchon, et plus besoin de démocratie : la sociologie, armée de sondages, suffirait.

Ce n'est pas le cas. Éric Keslassy, qui est sociologue, est bien placé pour le savoir. Mais il constate aussi – comme sociologue, comme citoyen et comme nous tous – que la démocratie représentative (donc aussi, ajouterais-je, la démocratie tout court) est en crise. Il en repère les principaux symptômes : la progression continue des « extrêmes », l'importance croissante de l'abstention, la désaffection à l'égard des partis politiques, voire de la politique en général, la montée de revendications qui émergent, parfois violemment, « dans des cadres politiques informels » (souvenons-nous des Bonnets rouges et des Gilets jaunes)... Tout cela, sans abolir en rien la légitimité politique ou juridique de la démocratie représentative, diminue incontestablement la confiance et l'adhésion qu'elle suscite, spécialement dans les couches populaires, ce qui ne peut que la fragiliser, en fait sinon en droit, jusqu'à menacer, à terme, son existence même. C'est ce que confirme l'étude que nous avons le plaisir de publier. Trop de distorsion sociale entre le peuple et ses représentants entraîne presque inévitablement le sentiment, dans de très larges couches de la population, que les élus ne ressemblent pas à leurs électeurs, n'ont donc pas les mêmes préoccupations, les mêmes priorités, voire ne cherchent qu'à défendre leurs propres intérêts plutôt que l'intérêt général. Cela ne peut qu'affaiblir le soutien à la démocratie représentative, donc que renforcer ses adversaires, jusqu'à menacer la démocratie tout court. Pas de souveraineté sans pouvoir, pas de pouvoir sans rapports de forces, que les élections mesurent sans suffire à les maîtriser. La montée des extrêmes, et spécialement de l'extrême droite, lors des dernières élections législatives, ne laisse pas, de ce point de vue, d'être préoccupante.

Reste à savoir ce qu'il en est de cette représentativité sociologique de la nouvelle Assemblée nationale. C'est ce que nous avons, une nouvelle fois, demandé à Éric Keslassy de mesurer. On verra que son diagnostic, solidement étayé par les chiffres, n'est guère rassurant. Cette nouvelle Assemblée, inédite sur le plan politique (par la « tripolarité » qui la structure), n'est guère plus représentative de la société française que la précédente. « Il continue d'exister un profil-type du député : plutôt un homme, de 50 ans, blanc et issu des classes sociales supérieures. » Cette « déformation » de la représentation nationale, observe notre sociologue, « ne va pas aider les citoyens les plus mal représentés à se sentir concernés par les débats parlementaires et les décisions prises par leur représentants », si bien qu'on peut parier, conclut-il, « que la situation de la démocratie représentative n'est pas près de s'améliorer ».

Difficile de ne pas partager son inquiétude. D'après un sondage publié, en août dernier, par le magazine *Challenges* (dont je me permets de reprendre ici les données et une partie des commentaires que j'en avais faits), s'il reste encore – heureusement ! – 73 % des Français pour juger que la France est une démocratie (mais le chiffre est spectaculairement en baisse : - 9 points), il y en a malgré tout 26 % (+ 8 points) qui y voient un « régime autoritaire » – étrange et dangereuse catégorie, qui laisse entendre que l'autorité (qui est une qualité plus qu'un défaut) serait incompatible avec la démocratie, laquelle serait du même coup vouée à la faiblesse ! Surtout, une majorité de nos concitoyens (55 %, + 9 points) estime que la démocratie, dans notre pays, « ne fonctionne pas bien ». Et 8 Français sur 10 considèrent que les élections n'y sont « pas toujours justes » (ce qui est vrai mais ne suffit pas à condamner notre scrutin majoritaire à deux tours, lequel, non sans d'excellentes raisons, privilégie l'efficacité plus que la justesse). Or, sur chacun de ces items, l'analyse détaillée des réponses montre que ce sont les électeurs du Rassemblement national et de la France insoumise – mais donc aussi les catégories les plus populaires – qui sont les plus sévères avec le fonctionnement de nos institutions. C'est inquiétant, puisque cela représente, si l'on se fie à la dernière élection présidentielle (en y adjoignant les suffrages de Zemmour, Dupont-Aignan et des trotskistes), quelque 55 % des électeurs ! Notre démocratie en est fragilisée (non en droit, j'y insiste, mais en fait), comme l'action du gouvernement (dont la légitimité, qui devrait aller de soi, est de moins en moins reconnue) en est affaiblie. Cela me ramène à la question de Pierre-Henri Tavoillot : « Comment gouverner un peuple-roi ? ». C'est l'aporie de toute démocratie (le peuple est souverain, mais ce n'est jamais

lui qui gouverne effectivement), d'autant plus redoutable quand une majorité de citoyens n'y croit plus.

Ce qui m'inquiète le plus, dans ce même sondage, c'est que les Français aient si peu confiance en eux-mêmes, en leur pays (qu'ils jugent très majoritairement « en déclin »), en leurs dirigeants politiques (à qui ils reprochent massivement de « contribuer au déclin de la France ») et même en la démocratie ! De là ces discours outranciers et haineux, y compris au Parlement (et plus à LFI, hélas, qu'au RN), comme autant de protestations perpétuellement indignées. « Fonction tribunitienne », disait-on jadis à propos du PCF. Soit, quand le pouvoir était fort et contrôlait l'ORTF. Mais quand le pouvoir est si faible, quand les réseaux sociaux décrédibilisent, à coups de *fake news* et de complotisme, les discours les plus solidement argumentés et les médias les plus sérieux ?

Populisme, simplisme, manichéisme et haine vont ensemble. Contre quoi il faut rappeler que la démocratie a besoin de médiations, de complexité, de nuance, de concorde. Cette dernière, disait Spinoza, « n'est pas la simple absence de guerre » mais la volonté commune de l'empêcher, ce qui ne va pas sans une certaine « union des âmes ». C'est peut-être aujourd'hui ce qui manque le plus aux Français : la capacité de s'unir, au moins par le cœur, dans un même ensemble, qu'on appelle la République.

Qu'on tende à une meilleure représentativité sociologique du Parlement, c'est assurément souhaitable, et c'est ce que la présente note voudrait encourager. Mais ne comptons pas sur la sociologie pour tenir lieu de politique, ni sur la « ressemblance » (entre le peuple et ses représentants) pour suffire à la cohésion nationale. À chacun de nous, citoyens ou élus, de contribuer à cette cohésion, et d'abord en refusant ce qui l'affaiblit (la haine, l'outrance, le mépris, les caricatures, les procès d'intention...). L'enjeu est d'importance : il s'agit de sauver la démocratie représentative, sans laquelle, dans un État moderne, il n'y a pas de démocratie du tout.

André Comte-Sponville
Directeur général de l'Institut Diderot

Une Assemblée nationale plus représentative ?

Volume III (Mandature 2022-2027)

Sexe, âge, catégories socioprofessionnelles
et « pluralité visible »

La situation politique issue de la séquence électorale de 2022 est largement inédite : la « majorité présidentielle » n'est pas parvenue à former une majorité absolue à l'Assemblée nationale. Depuis l'instauration du quinquennat et l'inversion du calendrier électoral en 2000², on considère pourtant que les élections législatives doivent donner « mécaniquement » une majorité solide à la force politique qui a gagné l'élection présidentielle. Il ne fait aucun doute que le président de la République comptait sur cet élan pour asseoir son pouvoir à l'Assemblée nationale. Il faut rappeler qu'en dehors des élections qui faisaient suite à une période de cohabitation, Emmanuel Macron est le premier président à prolonger son séjour à l'Élysée depuis le général de Gaulle en 1965. Pourtant, en ce qui concerne les élections législatives, force est de constater que le pari présidentiel n'est pas réussi³. Au fond, les élections législatives ont démontré qu'Emmanuel Macron est un président par défaut. Lors des présidentielles, si l'on excepte le « moment Zemmour » qui a fait long feu, les Français ne se sont jamais vraiment enthousiasmés lors de la campagne. C'est que l'offre politique ne

2. Notamment pour limiter les risques de cohabitation, on a aligné la durée de mandat du président de la République et celle des députés. Au cours de cette réforme constitutionnelle, il a été décidé de placer les élections législatives après l'élection présidentielle.

3. Il n'entre pas dans la vocation de cette note d'en analyser les raisons généralement avancées comme, par exemple, les incidents du Stade de France et leur mauvaise gestion par le gouvernement. D'autant que notre idée est que le résultat des élections législatives démontre qu'Emmanuel Macron a été élu « faute de mieux » par les Français. Lors des élections législatives, ils expriment leur volonté de contrebalancer le pouvoir du président de la République en l'obligeant à composer avec les oppositions pour trouver des majorités.

les a pas convaincus, que la politique les intéresse beaucoup moins. Les résultats des deux grands partis de gouvernement qui ont longtemps structuré la vie politique française en attestent ⁴. Après avoir considérablement réduit l'attrait des socialistes en 2017, le positionnement central d'Emmanuel Macron semble avoir joué le même rôle vis-à-vis des Républicains en 2022. Tout au long de son premier mandat, le président de la République a méthodiquement contribué à faire de Marine Le Pen son principal opposant politique, en installant une opposition fondamentale entre « progressistes » et « nationalistes ». Si cette stratégie s'est révélée « gagnante » lors de la présidentielle, il faut s'interroger sur ses implications pour le pays : dans le cas où Emmanuel Macron échoue au cours de son second mandat, il risque alors de ne plus rester qu'une seule alternative aux Français... D'autant que Marine Le Pen a su se montrer habile lors de la campagne présidentielle, notamment en faisant très tôt de l'amélioration du pouvoir d'achat un axe central de son argumentaire. Par un faux paradoxe, elle a aussi été aidée par la candidature d'Éric Zemmour qui n'aura pas su sortir de son positionnement outrancier sur la thématique identitaire – cela a en quelque sorte « recentré » le discours de la candidate du Rassemblement national. Si bien que le duel attendu a eu lieu, offrant une victoire « facile » à Emmanuel Macron – mais moins « large » que lors de l'édition précédente ⁵. Dès lors, qui peut encore affirmer avec certitude que le Rassemblement national restera aux portes du pouvoir lors des prochaines élections. En effet, un autre fait marquant issu des élections législatives est constitué par la percée historique réalisée par le parti dirigé par Jordan Bardella.

En cours de sciences politiques, on apprend que le scrutin majoritaire – utilisé lors des élections législatives – donne un avantage aux grands partis politiques, ceux qui ont déjà été portés au pouvoir. Les partis de gouvernement bénéficieraient d'une « prime » électorale voulue pour assurer la stabilité politique. C'est avec un scrutin proportionnel que le Front national de Jean-Marie le Pen avait fait une entrée remarquée à l'Assemblée nationale (35 sièges

4. Rappelons que Les Républicains (Valérie Pécresse) ont réuni 4,78 % des suffrages exprimés. Quant au Parti socialiste (Anne Hidalgo), il n'a pu compter que sur 1,75 %. Il est hautement probable que l'équation personnelle des candidates ait joué un rôle dans ces résultats. Il faut néanmoins se souvenir que, déjà en 2017, le Parti socialiste (Benoit Hamon) avait terminé avec un score de 6,35 %.

5. Emmanuel Macron l'a emporté avec 58,55 % des suffrages exprimés face à Marine Le Pen en 2022. C'était avec 66,10 % en 2017.

de députés)⁶. Aujourd'hui, en dépit du scrutin majoritaire qui est censé le défavoriser, le Rassemblement national est devenu le premier parti politique d'opposition à l'Assemblée nationale (avec 88 députés auxquels il faut ajouter un « assimilé »)⁷. Cela signifie-t-il qu'il faut revoir nos cours de sciences politiques ? Pas si sûr. Le résultat inattendu du Rassemblement national témoigne surtout de sa notabilisation, ultime étape de sa « mutation »⁸ après la « dédialisation ». Le Rassemblement national est devenu un parti comme les autres qui, pour une partie des Français de plus en plus importante, apparaît désormais comme une alternative crédible pour accéder au pouvoir. Toutes les enquêtes montrent que le parti d'extrême droite n'est plus aujourd'hui visé par l'opprobre qui pouvait encore limiter les ambitions électorales de son « ascendant », le Front national. Aussi, les électeurs hésitent beaucoup moins qu'avant au moment de glisser un bulletin Rassemblement national dans une enveloppe.

Il est certain que le mouvement d'extrême droite a pu profiter, ici ou là, de configurations et/ou consignes électorales favorables au moment du report des voix entre les deux tours du scrutin législatif, attestant d'ailleurs de la sévère dégradation du « front républicain »⁹. Pourtant, ce serait une erreur d'analyse d'en rester à cette explication très partielle. Grand gagnant de ces élections législatives, le parti d'extrême droite recueille les fruits de sa patiente stratégie de « normalisation », qui s'est accompagnée de solides ancrages locaux. Ce succès politique n'est en aucun cas « accidentel » et semble plutôt s'inscrire dans une tendance de long terme dont on ne peut encore mesurer le « sommet ». Si les Français qui votent pour le Rassemblement national (RN) le font parce que leurs attentes politiques ne sont pas satisfaites par les autres partis, ils sont

6. On prête à François Mitterrand l'intention d'avoir usé de ce « stratagème » pour réduire le groupe parlementaire de la droite mené par Jacques Chirac. Cela n'empêchera pas la première cohabitation (1986-1988).

7. Rappelons que le Front national n'avait que huit députés en 2017 et seulement 2 en 2012.

8. Luc Rouban, « *La mutation du Rassemblement national* », Note de recherche du CEVIPOF, juillet 2022.

9. Une situation symptomatique de cette « cuisine électorale » favorable au Rassemblement national peut être trouvée avec la quatrième circonscription du Loiret. Éliminé au premier tour, Jean-Michel Blanquer, le candidat de la majorité présidentielle, a renvoyé dos à dos le candidat de l'extrême droite et celui de la NUPES (PCF), ne donnant aucune consigne de vote pour le second tour. Thomas Ménagé (RN) a été élu avec 63,36 % des suffrages exprimés. Dans l'autre sens, le « front républicain » a également beaucoup moins bien fonctionné que par le passé : ce sont près du quart des électeurs de la NUPES qui ont choisi de donner leur voix au candidat du Rassemblement national dans le cadre d'un second tour l'opposant à un candidat de la majorité présidentielle. Ainsi, une part significative des électeurs de gauche au premier tour a « franchi le pas » de voter pour le parti d'extrême droite, certainement pour montrer leur profond mécontentement à l'égard de la politique menée par Emmanuel Macron pendant cinq ans.

surtout de plus en plus nombreux à se déclarer en adéquation avec les idées de la formation politique d'extrême droite ¹⁰. Cette donnée est une nouvelle preuve de cette légitimation du RN, comme en atteste aussi le fait que son succès est largement considéré comme une évolution politique positive ¹¹. Avec le nombre imposant de députés RN qui entrent à l'Assemblée nationale, la stratégie de « normalisation » peut se poursuivre au sein de l'hémicycle : tout d'abord, le RN a la volonté de se montrer un opposant constructif face à la majorité présidentielle – ce qui contraste grandement avec le positionnement bruyant et indiscipliné des députés « Insoumis » ; ensuite, le fait même que la majorité d'Ensemble ! ne soit que relative offre nécessairement des espaces de négociation lors de la rédaction des lois au premier parti d'opposition, ce qui de fait conforte sa stature nationale ; sur un plan purement institutionnel, le Rassemblement national a obtenu deux postes de vice-président à l'Assemblée nationale ; enfin, le financement public des partis politiques étant déterminé par les résultats lors des élections législatives, le Rassemblement national s'est assuré d'une manne financière qui devrait lui permettre d'être moins dépendant des banques à l'avenir. Ainsi, le succès électoral des législatives et l'activité parlementaire vont renforcer la « normalisation » du mouvement d'extrême droite, suivant quasiment un processus auto-entretenu...

En dehors du niveau très élevé de l'abstention – malheureusement devenu coutumier – et de la « résistance » des Républicains, on peut relever un autre fait politique marquant à la suite de la dernière séquence électorale : la gauche rassemblée, sous l'étiquette de la NUPES (Nouvelle Union populaire écologique et sociale), a su tirer son épingle du jeu. C'est à mettre au crédit de Jean-Luc Mélenchon que d'avoir su créer cet élan collectif. Le leader de La France insoumise (LFI) a tiré les leçons de l'après-présidentielle de 2017 : très déçu de sa troisième place et adoptant tous les codes du « mauvais perdant », sans

10. Luc Rouban montre que ce sont Europe-Écologie-Les Verts et le Rassemblement national « qui obtiennent au lendemain des élections législatives la plus forte proportion d'enquêtés disant être d'accord avec les idées qu'ils développent, dépassant très largement Renaissance (ex La République en marche) ou Les Républicains ». « Dans un environnement marqué par le fait qu'une large majorité d'enquêtés ne se retrouve pas dans l'offre politique, le RN reste encore l'un des deux partis qui ont, relativement, les résultats les moins mauvais » ajoute le chercheur du CEVIPOF Luc Rouban dans « La mutation du Rassemblement national », 2022.

11. « En moyenne, 47 % des enquêtés considèrent que le fait pour le RN d'avoir réuni un groupe de 89 députés est une bonne chose, 19 % pensent que ce n'est ni une bonne ni une mauvaise chose et 34 % estiment au contraire que c'est une mauvaise chose » mentionne Luc Rouban dans « La mutation du Rassemblement national », 2022.

doute conscient qu'il venait de rater une occasion qui ne se présentera plus ¹², Jean-Luc Mélenchon avait raté la suite de la séquence électorale (même s'il avait été élu député à Marseille). En 2022, tout au contraire, il admet tout de suite sa troisième position ¹³ et fait ensuite preuve d'une grande intelligence politique en occupant l'espace médiatique avec un slogan accrocheur à destination des électeurs : « *Je demande aux Français de m'élire Premier ministre.* » Peu importe que la formule n'ait pas de sens sur le plan institutionnel – puisque que le Premier ministre n'est pas « élu » mais nommé par le président de la République –, Jean-Luc Mélenchon est parvenu à imposer l'idée qu'un « troisième tour de l'élection présidentielle » se jouait avec les élections législatives. Pour devenir Premier ministre, il devait alors compter sur le fait qu'un maximum de candidats NUPES deviennent députés...

Pour que ce projet soit crédible, il fallait néanmoins réussir ce qui paraissait impossible : unir les forces de gauche, du parti socialiste à la « gauche radicale » ¹⁴ de La France insoumise. Pourtant, en dépit de profondes divergences – déjà réapparues –, Jean-Luc Mélenchon met l'accent sur le plus petit dénominateur commun des principaux partis de gauche, obtenant un rassemblement inattendu. Si la majorité n'a pu être acquise par la NUPES, force est de constater que le résultat brut est largement satisfaisant : au total, la NUPES compte 147 députés (et quatre assimilés) ; LFI est le second groupe d'opposition tandis que le détenteur du prestigieux et important poste de président de la commission des finances de l'Assemblée nationale est issu de ses rangs (Éric Coquerel) ; les socialistes, les écologistes et les communistes ont pu conserver un groupe ¹⁵. Pour autant, c'est bien la France insoumise qui sort grand vainqueur de cet accord : la recomposition politique de la gauche s'est organisée autour de la « gauche radicale » et Jean-Luc Mélenchon a en quelque sorte pris sa revanche

12. En 2017, Jean-Luc Mélenchon termine en quatrième position mais, avec 19,58 % des suffrages exprimés, il finit très proche des 21,30 % de Marine Le Pen.

13. Avec 21,95 % des suffrages exprimés (contre 23,15 % pour Marine Le Pen), Jean-Luc Mélenchon se situe donc factuellement plus près du seuil de qualification au second tour. Pourtant, en 2022, son attitude tranche considérablement par rapport à celle de 2017.

14. Si l'on suit les catégories des sciences politiques, la France insoumise relève davantage de la « gauche radicale » que de « l'extrême gauche » (notamment parce que son programme ne vise pas à rompre complètement avec le capitalisme).

15. Le groupe de La France insoumise réunit 75 députés. Celui des Socialistes regroupe 27 députés et quatre assimilés, celui des Écologistes compte sur 23 députés et celui de la Gauche démocrate et républicaine (groupe communiste) sur 22 députés. Tous ces groupes font partie de l'intergroupe NUPES.

sur ses anciens amis, donnant le « baiser de la mort » au parti socialiste. Au début des années 1980 avec le programme commun ou encore sous la bannière de la « gauche plurielle » au milieu des années 1990, l'union de la gauche consacrait toujours le parti socialiste comme force centrale ; aujourd'hui, c'est bien LFI qui constitue cette force centrale. Si le parti socialiste est encore « vivant », il n'apparaît plus aujourd'hui comme un parti de gouvernement qui pourrait, à court ou moyen terme, accéder au pouvoir.

Au sortir de la séquence électorale de 2022, la vie politique française s'est recomposée autour d'une tripolarisation : une large force centrale (qui tire nettement sur le centre-droit) organisée autour du parti du président de la République (Renaissance) ; un mouvement d'extrême-droite, le Rassemblement national, qui a (définitivement ?) pris le dessus sur les partis qui cherchaient à lui contester son hégémonie sur cette partie de l'échiquier politique (Reconquête, Debout la France) ; et une gauche rassemblée qui menace d'exploser et qui assure la domination de sa composante la plus radicale.

Cette configuration politique et partisane peut être considérée comme le dernier avatar de la crise de la démocratie représentative qui frappe la France (comme la plupart des pays développés). En effet, le vote aux « extrêmes » et/ou pour des candidats tribuniens et/ou populistes n'a-t-il pas toujours été présenté comme l'un de ses symptômes ? Ces votes n'ont jamais été aussi forts. Ajoutons qu'Emmanuel Macron ne pourra pas se présenter en 2027. Et si on pose l'hypothèse que la force centrale (de centre-droit) ne parvient pas à se renouveler, à trouver une figure mobilisatrice – à ce jour, le président de la République n'a pas de « successeur » désigné ou crédible –, les grandes alternatives qui subsistent actuellement témoignent directement de la profondeur de la crise de notre démocratie représentative.

LE « RENOUVELLEMENT » DE LA CRISE DE LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE

Comme la nette augmentation des votes pour les partis qui se situent aux « extrêmes » de l'échiquier politique, les autres signes de la crise de la démocratie représentative sont connus : abstention importante et croissante lors des rendez-vous électoraux, désaffection à l'égard des partis politiques et revendications qui émergent dans des cadres politiques informels, dégoût de la politique, violences etc. Les facteurs à l'origine de cette situation, qui perdure maintenant depuis de nombreuses années, sont également bien identifiés : la défiance à l'égard du politique atteint un niveau sans précédent (et la gestion de la crise du COVID-19 n'a rien amélioré) ; les citoyens considèrent que les élus ne sont pas assez efficaces pour améliorer la situation économique et sociale en général (le chômage ne recule que sous l'effet de mesures qui dérèglent le marché du travail, les inégalités ne cessent de s'accroître, les services publics se dégradent...) et leur quotidien en particulier, ce qui renforce la déception à l'égard du politique ; ou, encore, le fait que les alternances au pouvoir ne changent pas les politiques mises en place tant les mesures seraient contraintes (par les lobbys, la mondialisation ou l'intégration européenne), etc. Emmanuel Macron avait bien compris cette exigence citoyenne de rupture et de renouvellement au moment où il a conçu sa candidature improbable en 2016 : très jeune, encore complètement inconnu des Français quelques années auparavant, jamais élu, avec somme toute une faible expérience politique, sans parti politique et une ligne idéologique qui cherchait à transcender le traditionnel clivage gauche-droite... cette candidature défiait clairement la plupart des règles connues qu'il convenait de respecter pour devenir président de la République. L'approche disruptive – au moins en apparence – d'Emmanuel Macron s'est prolongée lors de la sélection des candidats LREM (La République En Marche), issus de la « société civile » dans une proportion très inhabituelle ¹⁶, et logiquement dans la part des primo-députés élus en 2017 (91 % des députés de LREM sont alors des primo-députés). La volonté assumée d'Emmanuel Macron était de réduire la proportion des professionnels politiques ¹⁷

16. 35,5 % des candidats investis par LREM sont complètement novices en politique (sans aucune trace de politisation). Le lecteur intéressé trouvera des développements sur ce point dans Eric Keslassy, *Une Assemblée nationale plus représentative ? Mandature 2017-2022. Sexe, âge, catégories socioprofessionnelles et « pluralité visible »*, Les notes de l'Institut Diderot, 2017.

17. À la suite d'une réforme des retraites, à la fois contestée et souvent perçue comme mal préparée, Emmanuel Macron disait encore à sa majorité le 11 février 2020 : « *Si les professionnels, ce sont ceux qu'on a virés il y a deux ans et demi, et que les amateurs c'est vous, alors soyez fiers d'être amateurs !* ».

dans le but de limiter l'image d'un monde politique replié sur lui-même et favorisant l'entre-soi. Avec ce renouvellement, les citoyens devaient assister à une nouvelle manière de faire de la politique. Pourtant, cinq ans après, à l'examen ¹⁸, il convient de sérieusement nuancer cet argument. Les primo-députés se sont révélés la caution d'un système politique qui a finalement refusé le changement promis. Dans les faits, au cours de la XV^e législature (2017-2022), les « novices » de la majorité présidentielle servent d'abord à donner l'image d'un groupe mobilisé – par leur présence – et à faire le nombre lors des votes (François Ruffin a le premier utilisé l'expression péjorative « députés Playmobil » pour les désigner ¹⁹). Leur inexpérience politique les éloigne évidemment des postes de pouvoir mais aussi des missions intéressantes ; ils restent cantonnés dans des rôles subalternes, ce qui éloigne de toute reconnaissance politique ou médiatique. L'Assemblée nationale est toujours un espace hiérarchisé dans lequel les « novices » subissent la domination de leurs collègues déjà initiés et qui possèdent davantage de ressources ²⁰. Aussi, en dépit du discours mis en avant, les effets du renouvellement des députés impulsé par LREM en 2017 ne sont pas du tout probants. En fait, le « nouveau monde » a fait long feu... Et la crise de la démocratie représentative s'est simplement « renouvelée », elle aussi, au cours du dernier mandat. Elle s'est même sans doute renforcée...

LE MANQUE DE REPRÉSENTATIVITÉ DES REPRÉSENTANTS COMME FACTEUR DE CRISE DE LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE

A l'aide d'une boutade, le professeur de droit public Georges Vedel résumait bien les défauts de notre système politique : « *ce que l'on reproche volontiers aujourd'hui à la démocratie représentative est d'être insuffisamment démocratique et insuffisamment représentative* » ²¹. Or, approfondir notre démocratie

18. Étienne Ollion, *Les candidats. Novices et professionnels de la politique*, 2021.

19. Après le rejet d'une loi sur l'accompagnement scolaire des enfants handicapés, avancée par le groupe des Républicains, le député de la France insoumise François Ruffin s'est emporté à l'Assemblée nationale contre les députés LREM : « *Vous êtes 300 et vous n'avez même pas participé aux échanges. Vous vous êtes contentés de voter contre, contre, contre comme des Playmobil* ». L'expression stigmatisante « députés Playmobil » est restée pour qualifier la propension des députés de la majorité présidentielle à lever la main à l'unisson.

20. On doit cette conclusion, et les observations qui la précèdent, à la remarquable enquête d'Étienne Ollion dans *Les candidats. Novices et professionnels de la politique* (2021).

passé nécessairement par une meilleure représentativité des élus, en particulier des « représentants de la Nation ». Une trop forte distorsion entre le profil sociologique des députés et celui du peuple remet en cause le principe démocratique d'égalité devant le mandat public : l'article 6 de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* (26 août 1789) stipule que tous les citoyens « égaux en droit », « sont également admissibles à toutes les dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. » Loin de l'objectif de ce texte fondamental, il a longtemps existé un profil type du député : homme, blanc, de plus de 50 ans et issu des milieux sociaux supérieurs. Même si cette réalité sociologique est aujourd'hui un peu moins prononcée, il subsiste des blocages qui, de fait, ne donnent pas à tous les Français concernés les mêmes chances d'entrer au Palais Bourbon. Les citoyens n'ont donc pas de mal à se convaincre que leurs « élus » ne leur ressemblent pas suffisamment, ce qui renforce l'idée déjà très présente que « les responsables politiques sont déconnectés de la réalité et ne servent que leurs propres intérêts »²². Les représentants sont donc considérés par une très grande partie des représentés comme n'ayant pas les mêmes préoccupations et ne cherchant pas à répondre à l'intérêt général. Et le fossé ne cesse de se creuser²³. S'il s'agit d'un facteur parmi d'autres, il apparaît nettement que la déformation sociale des députés alimente la crise de la démocratie représentative. Les citoyens ont de plus en plus le sentiment de voter – lorsqu'ils le font – pour des élus qui restent assez différents d'eux, et donc éloignés de leurs problématiques quotidiennes. Cette perception d'une classe politique coupée des réalités d'un peuple qu'elle est censée représenter alimente considérablement la défiance à l'égard des politiques. Une défiance qui existe aussi de la part des représentants vis-à-vis des citoyens : trop souvent, les premiers estiment que les seconds sont trop impulsifs (« ne font pas assez appel à la raison ») ; le législateur pense alors qu'il doit « tenir bon », qu'il a intérêt à se méfier de la volonté du peuple si volatil et passionné. Et de décider sans lui. Ce qui revient en fait à décider seul. Attitude qui consolide l'image de départ, celle de représentants qui se maintiennent à distance des représentés.

21. Dans sa préface au livre *La démocratie continue* (1995) dirigé par Dominique Rousseau.

22. Selon le baromètre de la confiance politique du CEVIPOF de janvier 2022, 75 % des Français interrogés sont « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec cette proposition.

23. En 2021, l'enquête du CEVIPOF indiquait que 70 % répondaient de cette façon au même item.

S'interroger sur le niveau de la représentativité des députés – comme nous le faisons dans cette note – ne signifie pas pour autant qu'il soit souhaitable de rechercher une « représentation miroir ». Il ne s'agit pas de retrouver sur les bancs de l'hémicycle les équilibres précis de la population – en ce qui concerne les critères retenus (sexe, âge, catégories socioprofessionnelles et « pluralité visible ») – mais, plus prosaïquement, d'évaluer la répartition sociologique des députés de la XVI^e législature (qui s'est ouverte en juin 2022) à l'aide des notices biographiques des députés publiées par le site de l'Assemblée nationale. Sur les quatre critères mentionnés plus haut, nous voulons aussi mesurer l'évolution par rapport à 2017 et, plus largement, tenter de déterminer la tendance : au fil du temps, l'Assemblée nationale se montre-t-elle plus représentative ? Les députés actuels ressemblent-ils davantage aux Français ? Tel est notre sujet.

UN RAJEUNISSEMENT QUI SE MAINTIENT

L'Assemblée nationale de 2017 représentait une véritable « rupture générationnelle » : l'âge moyen des députés avait alors baissé de près de six ans (54,6 ans en 2012 contre 48,8 ans en 2017). Ce rajeunissement inédit était alors principalement porté par le groupe LREM. En 2022, les députés de Renaissance (ex-LREM) sont plus âgés (en moyenne) qu'en 2017 (48,7 ans contre 46,5 ans). Nouvelle preuve que le « nouveau monde » a finalement choisi de se comporter comme l'ancien...

DOCUMENT 1 :
ÂGE MOYEN DES DÉPUTÉS SOUS LA V^e RÉPUBLIQUE

1958	1962	1967	1968	1973	1978	1981	1986	1988	1993	1997	2002	2007	2012	2017	2022
48,5	50,8	52,8	51,4	52,9	51,2	49	50,8	50,4	51,9	52,2	53,5	55,1	54,6	48,8	49

Le document 1 indique que la moyenne d'âge des députés de la XVI^e législature se situe quasiment au même niveau que celle de 2017 (49 ans contre 48,8 ans). On peut donc considérer que le rajeunissement intervenu en 2017 se maintient

en 2022 ²⁴. D'autant que la moyenne d'âge des députés continue de se rapprocher de la moyenne d'âge des Français ²⁵. Surtout, en 2022, la proportion de députés de moins de 40 ans a atteint un niveau inédit (25 % contre 20 % en 2017). Pris sous cet angle, le rajeunissement de l'Assemblée nationale n'a jamais été aussi prononcé ²⁶. Signalons aussi une donnée symbolique qui va dans le sens de notre conclusion : c'est en 2022 que le député le plus jeune de l'histoire de la République française est élu ²⁷. En revanche, l'origine politique du maintien de la moyenne d'âge des députés a changé : on la doit désormais d'abord aux groupes d'opposition – et non plus au parti majoritaire.

DOCUMENT 2 :
RÉPARTITION DES DÉPUTÉS PAR TRANCHES D'ÂGE EN 2012 ET 2017
 (DONNÉES ABSOLUES ET % DES DÉPUTÉS)

Tranches d'âge	2012		2017		2022	
	Nombre de députés	% de députés	Nombre de députés	% de députés	Nombre de députés	% de députés
Moins de 30 ans	1	0,18 %	27	4,68 %	25	4,33 %
De 30 à 40 ans	17	3,03 %	98	16,98 %	121	20,97 %
De 40 à 50 ans	85	15,15 %	166	28,77 %	143	24,78 %
De 50 à 60 ans	178	30,85 %	187	32,41 %	169	29,29 %
De 60 à 70 ans	184	32,8 %	85	14,73 %	96	16,64 %
De 70 à 80 ans	93	16,58 %	14	2,43 %	22	3,81 %
De 80 à 90 ans	3	0,53 %	0	0	0	0

24. Avant 2017, le document 2 montre un « vieillissement » quasiment continu de l'Assemblée nationale depuis 1981.

25. En 2017, la moyenne d'âge des Français était de 41,2 ans.

26. Indiquons également que, pour la seconde fois consécutive, il n'y a plus de députés de plus de 80 ans.

27. Tematai Le Gayic (Gauche démocrate et républicaine) a été élu à 21 ans et huit mois. Il a battu le « record » de jeunesse jusque-là détenu par Marion Maréchal (élue à 22 ans et six mois en 2017). Toujours sur le plan symbolique, il est intéressant de noter qu'un autre député a été élu en 2022 avec un âge inférieur à celui de l'ancienne députée du Front national. Il s'agit de Louis Boyard (La France insoumise) qui a été élu à 21 ans et dix mois.

Deux partis de la NUPES offrent un véritable bain de jouvence à l'hémicycle : tout d'abord, le groupe de La France insoumise est, en moyenne, le plus jeune de l'Assemblée nationale (avec 42,2 ans). Près de 75 % des députés LFI ont moins de 49 ans ; 28 % ont moins de 36 ans. Ensuite, avec un groupe politique beaucoup moins fourni, les députés écologistes ont également une moyenne d'âge très basse (43,2 ans). Mais la confirmation de la moyenne d'âge des députés entre 2017 et 2022 doit également à l'opposition d'extrême droite : le groupe du Rassemblement national présente une moyenne d'âge de 45,6 ans (avec près de 60 % d'élus de moins de 49 ans).

On sait qu'il est plus « facile » pour les partis qui ont peu de députés sortants de promouvoir des jeunes. Au-delà, le Rassemblement national ou La France insoumise ne disposent pas d'un vivier fourni de cadres : à défaut d'un nombre suffisant d'élus ou de cadres à investir, leurs dirigeants ont permis à de jeunes militants locaux de se lancer. Il s'agit aussi, pour les deux partis, de casser les normes institutionnelles – « faire de la politique autrement » –, en faisant confiance à des jeunes. De fait, les partis « installés » ont des moyennes d'âge plus élevées que celle de l'Assemblée nationale : en attestent la situation du parti socialiste (54,4 ans), du Parti communiste français (54,8 ans), du MoDem (54,4 ans) et plus encore celle des Républicains (60,2 ans). Ces formations politiques tiennent certainement compte de la forte abstention des jeunes lors des élections (en particulier lors des élections législatives).

UN REcul DE LA PARITÉ EN RAISON DE LA PERSISTANCE DE « PRATIQUES ANCIENNES »

« La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ». Issus de la Constitution, ces mots ont permis l'adoption de la loi sur la parité en politique en 2000. Les mesures retenues pour favoriser l'accès des femmes aux fonctions électives présentent un bilan mitigé. Lorsqu'il s'agit d'un scrutin de liste (élections municipales, régionales et européennes), le respect de la parité est une obligation pour pouvoir concourir. C'est ainsi que, par exemple, la part des femmes conseillères municipales est aujourd'hui proche de 50 %. Toutefois, avec le document 3, on peut constater une insuffisance de taille : en

l'absence de contrainte légale impérative, les femmes continuent globalement d'être exclues (la part de femmes élues maire n'est que de 18,8 %). Ainsi, par obligation, les partis politiques présentent des femmes ; mais ils continuent de moins leur faire confiance lorsqu'il s'agit d'être tête de liste (le phénomène existe aussi pour les autres exécutifs locaux comme le montre le document 3 ci-après).

DOCUMENT 3 :
LA REPRÉSENTATION POLITIQUE DES FEMMES
(PART DES FEMMES)

	Dernière élection (date)	Élection précédente (date)
Assemblée nationale	37,6 % (2022)	39 % (2017)
Sénat	34,8 % (2022)	31,8 % (2017)
Conseils régionaux		
-Présidence	29,41 % (2021)	17,64 % (2015)
-Conseillères	48,6 % (2021)	47,8 % (2015)
Conseils départementaux		
-Présidence	20,2 % (2021)	9,9 % (2015)
-Conseillères	50 % (2021) ²⁸	50 % (2015)
Conseils municipaux (a)		
-Maires	18,8 % (2021)	12,9 % (2014)
-Conseillères	48,5 % (2021) ²⁹	48,2 % (2014)
Parlement européen (b)	49,37 % (2020)	43,2 % (2014)

(a) : Pour les communes de plus de 1000 habitants - (b) : Députées françaises

Comme les élections législatives reposent sur un scrutin uninominal, la loi sur la parité est seulement incitative : les partis politiques peuvent tout à fait concourir sans présenter autant d'hommes que de femmes ; mais ils se voient appliquer des retenues sur leur dotation publique s'ils ne présentent pas autant de femmes que d'hommes (lors des élections législatives). Cette sanction financière a plutôt mal

28. Les candidatures sont binominales et paritaires depuis 2015.

29. On atteint même 49,9 % si on ne tient pas compte des maires.

fonctionné dans un premier temps (comme le montre le document 4 pour l'année 2002) : sans réel volontarisme sur la question, les partis politiques avaient tendance à maintenir un *statu quo* défavorable aux femmes. En revanche, entre 2007 et 2017, on note une véritable féminisation de l'Assemblée nationale. Si les pénalités financières ont été renforcées à plusieurs reprises (de façon très significative en 2014 avec la loi pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes), il existe aussi un début de changement d'état d'esprit dans les états-majors politiques.

DOCUMENT 4 :
ÉVOLUTION DE LA PART DES FEMMES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE
SOUS LA V^e RÉPUBLIQUE (en %)

1958	1962	1967	1968	1973	1978	1981	1986	1988	1993	1997	2002	2007	2012	2017	2022
1,3	1,7	1,9	1,7	1,7	4	5,5	5,8	5,6	5,9	10,8	12,1	18,5	26,5	39	37,60

Lors de la mandature précédente, sous l'effet de la victoire de LREM et de son allié le MoDem (qui présentaient des candidatures parfaitement paritaires), la progression de la parité avait fait un bond, la part des femmes à l'Assemblée nationale passant de 26,5 % en 2012 à 39 % en 2017. Et depuis l'instauration de la loi sur la parité, cette part n'avait cessé de progresser – comme l'indique le document 4 ci-dessus. En 2022, la dynamique s'interrompt. La proportion des femmes à l'Assemblée nationale reste cependant significative (37,60 %) et il faut noter que la déception quantitative est quelque peu atténuée par des progrès sur le plan qualitatif (les femmes occupent davantage que par le passé des fonctions exécutives, à commencer par la première d'entre elles, celle de la présidence de l'Assemblée nationale³⁰ ³¹). Reste que les dernières élections législatives marquent bien un léger recul en termes de féminisation de l'hémicycle. Comment l'expliquer ? Tout d'abord, parce qu'il y a des partis politiques qui préfèrent voir leur dotation publique être sévèrement réduite

30. Yaël Braun-Pivet (Renaissance) a été élue le 28 juin 2022.

31. En 2017, lorsque débute la XV^e législature, aucune femme ne dirige un groupe politique. En 2022, elles sont trois (sur dix groupes) : le groupe Renaissance a élu Aurore Bergé ; le groupe Rassemblement national a porté Marine Le Pen à sa tête ; et le groupe de La France insoumise est dirigé par Mathilde Panot.

plutôt que de respecter la parité des candidatures ³². Les Républicains étant, depuis plusieurs législatures, les champions en la matière : en 2022, ils n'ont présenté qu'une proportion de 35,84 % de femmes (cf. document 5 ci-après).

DOCUMENT 5 :
PLACE DES FEMMES DANS LES CANDIDATURES DES PRINCIPALES
FORMATIONS POLITIQUES LORS DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2022
(DONNÉES ABSOLUES ET % DES DÉPUTÉS)

	Rassemblement national	Les républicains	Ensemble ! Majorité présidentielle	Parti socialiste	Parti Communiste français	La France insoumise
Nombre de femmes	280	162	272	43	33	174
Part des femmes	49,38 %	35,84 %	48,22 % ³³	48,31 %	50,75 %	51,48 %

Mais en dehors des Républicains, les « grands » partis politiques sont en conformité avec la loi sur la parité. En fait, ils satisfont globalement à la loi mais en dévoient considérablement l'esprit si l'on tient compte de la répartition des candidatures suivant les circonscriptions attribuées. Les cadres des partis politiques – le plus souvent des hommes – sont en effet investis sur des « terres » où leurs chances de victoire sont les plus élevées. Les femmes sont ensuite investies dans les circonscriptions jugées les plus difficiles. Il est donc beaucoup plus délicat pour une femme d'accéder au mandat de député (même si la loi sur la parité est juridiquement respectée). Si bien que certains groupes politiques peuvent se retrouver finalement loin d'une parité effective (cf. document 6 ci-après).

32. En 2022, sur les 6 293 candidats aux élections législatives, 3 514 sont des hommes (soit 55,84 %) et 2 779 sont des femmes (soit 44,16 %).

33. Au sein d'Ensemble !, LREM – sous l'étiquette Renaissance – fait beaucoup moins bien en 2022 qu'en 2017. Rappelons que les candidatures de LREM étaient paritaires lors des élections législatives précédentes (50,7 % de candidates).

DOCUMENT 6 :
PLACE DES FEMMES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE
SELON LES GROUPES POLITIQUES EN 2022
(DONNÉES ABSOLUES ET PARTS)

	Démocrate (MoDem et indépendant)	Écologistes	Gauche démocrate et républicaine	Horizons et apparentés	La France insoumise	Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires	Les Républicains	Renaissance	Rassemblement National	Socialistes et apparentés
Nombre de femmes	19	13	4	10	32	3	18	72	33	11
Part des femmes	38,77 %	56,52 %	18,18 %	33,33 %	42,67 %	18,75 %	29,03	42,35 %	37,08 %	35,48 %

Le constat est implacable : si l'on met de côté le groupe écologiste (qui a même plus de 50 % de femmes), aucun autre groupe ne respecte la parité – ou s'en approche très significativement. Au mieux, La France insoumise (42,6 %) et Renaissance (42,35 %) ont une proportion de femmes qui dépasse 42 %. Ainsi, si la féminisation de l'Assemblée nationale ne progresse plus, c'est d'abord parce que les partis politiques ne présentent pas suffisamment de femmes dans des circonscriptions gagnables.

UNE « PLURALITÉ VISIBLE » UN PEU MOINS PRÉSENTE

Débutons par une précision terminologique : au terme de « diversité » – qui s'est imposé dans le débat public –, nous préférons utiliser celui de « pluralité visible » pour évoquer la représentation politique des... « minorités visibles » (c'est-à-dire des personnes qui ne sont pas « blanches »). Trop souvent utilisé sans être défini ou même seulement précisé, le mot « diversité » se traduit finalement par un flou sur les populations qu'il est censé décrire : la question de l'âge n'est pas celle du genre ; la diversité sociale ne correspond pas à la question du handicap ; et il y a encore la dimension « ethnique » de la « diversité » que nous souhaitons ici étudier. Le concept de « pluralité visible » nous paraît nettement plus opérant et nous ne désespérons pas qu'il soit davantage adopté

par d'autres ³⁴. Il renvoie aux personnes qui sont issues d'une immigration non-européenne ³⁵ et celles qui sont originaires des DROM-COM. Une autre définition de la « diversité » implique inéluctablement des écarts en termes de mesure, ce qui explique pourquoi les chiffres que nous donnons peuvent s'avérer différents de ceux publiés dans la presse ³⁶.

La question de la mesure des inégalités relatives à la « pluralité visible » est toujours considérée comme délicate en France. Toutefois, contrairement à une idée répandue, il n'est pas interdit de réaliser des statistiques ethniques : celles-ci sont possibles à des fins de recherche et si elles respectent certaines règles (il est ainsi strictement interdit de constituer des fichiers nominatifs). Dans le champ politique, il faut pouvoir mesurer la « visibilité » car les facteurs socio-économiques ne suffisent pas à expliquer les difficultés de certains acteurs « visibles » à y être promus. Il existe en effet une inégalité spécifique de représentation politique de la « pluralité visible ». Afin d'identifier les députés relevant des « minorités visibles », nous utilisons une méthode qui s'appuie sur trois critères : a) le patronyme (nom et prénom)
b) la photographie
c) le lieu de naissance (ou celui des ascendants).

Les résultats sont donnés dans le tableau ci-après (document 7).

34. Nous tentons de l'imposer depuis *Pluralité visible et égalité des opportunités* (2010) rédigé avec Najat Vallaud-Belkacem pour la Fondation Jean Jaurès.

35. Nous excluons cependant les Français qui sont issus d'une immigration non-européenne sans être « visibles ». Nous ne retenons pas non plus les Français dits « pieds noirs » et leurs descendants dont la trajectoire est trop particulière. Dans les deux cas, l'« intégration » dans la société française a pu être difficile à leur arrivée, mais ils ne subissent pas les mêmes handicaps que les immigrés relevant de la « pluralité visible ».

36. En particulier dans l'article de Bahar Makooi et Romain Houeix, « Diversité : "L'Assemblée se rapproche petit à petit de la France qu'on croise dans la rue" », France 24, 24 juin 2022.

DOCUMENT 7 :
LA PLACE DES « MINORITÉS VISIBLES »
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN 2007, 2012 ET 2017
(DONNÉES ABSOLUES ET PARTS)

	Nombre de « minorités visibles »	Nombre total de députés	Part des minorités visibles dans le total des députés
2007	3	555 ³⁷	0,54 %
2012	13	550 ³⁸	2,36 %
2017	34	550	6,18 %
2022	26 ³⁹	550	4,73 %

Après une progression régulière entre 2007 et 2017, on peut constater que la « pluralité visible » connaît un recul entre 2017 et 2022 (avec une proportion qui passe de 6,18 % à 4,73 %). La sous-représentation des « minorités visibles » à l'Assemblée nationale est donc aujourd'hui plus forte (le poids des « minorités visibles » se situerait autour de 11 % de la population française). Il est toutefois possible de nuancer cette observation en examinant le document 8 : il y a au moins un député relevant des « minorités visibles » dans 70 % des groupes politiques. Ce n'était pas le cas en 2017. Encore moins en 2012. Il y a donc un progrès notable : la « pluralité visible » est beaucoup mieux répartie aujourd'hui dans les différentes composantes politiques de l'hémicycle. En 2017, la progression de la « pluralité visible » à l'Assemblée nationale s'expliquait d'abord par le succès électoral de LREM ⁴⁰ – compte tenu de son mode de sélection des candidatures, ouvert sur la « société civile » ; aujourd'hui, en faisant davantage confiance à ses « cadres », Renaissance connaît logiquement un recul du nombre et de la part des députés relevant des « minorités visibles ».

37. Considérant que la problématique est en quelque sorte inverse dans les DROM-COM, nous ne tenons compte que des circonscriptions métropolitaines.

38. Il s'agit du total des circonscriptions métropolitaines et de celles des Français établis hors de France. Le nombre de circonscriptions des DROM-COM est passé de 22 en 2007 à 27 en 2012 suite au redécoupage électoral de 2009.

39. Puisqu'ils ont été élus, nous incluons les députés qui ont été nommés au gouvernement : Hervé Berville est Secrétaire d'État chargé de la mer ; Sarah El Haïry est Secrétaire d'État chargée de la jeunesse et du Service national universel.

40. En 2017, 80 % des députés relevant de la « pluralité visible » avaient été élus dans les rangs de LREM.

DOCUMENT 8 :
PLACE DES « MINORITÉS VISIBLES » À L'ASSEMBLÉE NATIONALE
SELON LES GROUPES POLITIQUES EN 2022
(DONNÉES ABSOLUES ET PARTS)

	Démocrate (Modem et indépendant)	Écologistes	Gauche démocrate et républicaine	Horizons et apparentés	La France insoumise	Libertés, Indépendants, Outre-mer et territoires	Les Républicains	Renaissance	Rassemblement National	Socialistes et apparentés
Nombre de député(s) relevant des « minorités visibles »	3	2	1	1	7	0	0	10	0	2
Part des minorités visibles dans le total des députés du groupe ⁴¹	6,25 %	8,7 %	8,33 %	3,33 %	9,72 %	0 %	0 %	5,99 %	0 %	7,41 %

Si l'on s'en tient aux données absolues, on peut observer dans le document 8 que trois groupes politiques – tels qu'ils étaient constitués au début de la législature – se détachent en termes de « pluralité visible » : Renaissance (10 ⁴²), La France insoumise (7) et, à un degré moindre, Démocrate (3 ⁴³). En revanche, tant le Rassemblement national que Les Républicains n'ont aucun député appartenant à la « pluralité visible » ⁴⁴ – c'était déjà le cas en 2017. Dans le cas du Rassemblement national, il est difficile de ne pas établir un lien avec son programme. De plus, le recul du groupe central de la majorité présidentielle est significatif : en 2017, LREM présentait 27 députés relevant des « minorités visibles » – et une proportion de 8,60 % ; en 2022, le groupe Renaissance n'en contient plus que 10 – et une proportion tombée à 5,99 %. Comme pour l'âge et le genre, le parti macroniste est en retrait en matière de « pluralité visible » lors de cette nouvelle législature. Après avoir été le « fer de lance » d'une meilleure représentativité de l'Assemblée nationale, le « nouveau monde » s'est montré beaucoup moins ambitieux sur ce plan.

41. Compte tenu des raisons avancées précédemment, on a retiré les députés élus dans les DOM-CROM de l'effectif total des groupes politiques.

42. Ou 9 si l'on tient compte de la nomination d'Hervé Berville au gouvernement.

43. Ou 2 si l'on tient compte de la nomination de Sarah El Haïry au gouvernement.

44. C'est également le cas du petit groupe (en termes d'effectif) Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires qui, cependant, se trouve dans un cas particulier compte tenu des critères retenus pour notre recherche (nous excluons les circonscriptions des DROM-COM).

Comme en 2017 (dans l'autre sens), cette remarque démontre à nouveau qu'une plus grande « pluralité visible » n'est possible qu'avec la volonté des états-majors des partis politiques. Le cas de La France insoumise le démontre également. Son programme défend expressément l'idée d'une société multiculturelle. Aussi, la « gauche radicale » accorde une grande attention à la représentation politique des « minorités visibles », ce qui se traduit dans les faits. Il s'agit aussi de marketing politique et de visées électoralistes : LFI recherche explicitement le vote des quartiers défavorisés dans lesquels il existe une nette sur-représentation des citoyens relevant de la « pluralité visible ».

Si les commissions d'investiture des partis politiques ont une telle importance au moment de définir le profil des candidatures, il serait intéressant et nécessaire que les partis politiques envisagent d'y nommer des militants/cadres appartenant aux « minorités visibles ». Comme pour les femmes, lorsque des candidats relevant de la « pluralité visible » sont investis, ils sont encore trop souvent envoyés dans des circonscriptions très peu favorables ; ou alors sont-ils également fréquemment « victimes » des ajustements issus des accords entre formations politiques, soit en devenant suppléants, soit en étant purement et simplement écartés. Il n'est pas question de faire élire des députés « minorités visibles » parce qu'ils relèvent de la « pluralité visible », mais bien de faire en sorte que l'égalité des textes se retrouve davantage dans la réalité : si la « visibilité » n'est pas une qualité ou une vertu en elle-même, cela ne doit pas non plus être un frein dans l'accomplissement d'un ambitieux parcours politique sans assignation identitaire (ou même territoriale) ⁴⁵.

UNE REPRÉSENTATION SOCIO-ÉCONOMIQUE UN TOUT PETIT PEU MOINS INTROUVABLE

On oublie souvent que les architectes de la démocratie représentative ont choisi l'élection, comme mode de désignation des représentants du peuple, parce que cela permettait de voir les « meilleurs » décider des lois. Paradoxalement,

45. Il faut ainsi veiller à ce que les candidats « minorités visibles » puissent être présentés sur l'ensemble des territoires et non pas seulement dans les circonscriptions où la « pluralité visible » est conséquente. Ce serait prendre le risque d'une dangereuse ethnicisation des candidatures.

l'élection est donc de nature aristocratique (« le pouvoir des meilleurs ») et rend très difficile l'existence d'une représentation sociale équilibrée des « élus ». Les élections sont évidemment plus favorables que des systèmes de cooptation ou d'héritage des postes de pouvoir mais cela ne suffit pas à leur donner un caractère démocratique. De fait, la représentation socio-économique de l'Assemblée nationale est très déformée au regard de la répartition des catégories socioprofessionnelles de la société française. Les classes sociales supérieures ont toujours été surreprésentées dans l'hémicycle et, symétriquement, les classes populaires y sont plus souvent « marginalisées ». En 2017, situation très symbolique, il n'y avait plus aucun ouvrier député. Si le renouvellement impulsé par LREM s'était retranscrit dans les faits en matière d'âge, de genre et de « pluralité visible », l'Assemblée nationale de la dernière législature n'avait pas dérogé à la « règle » d'une élite politique issue de l'élite socio-économique : près de 76 % des députés appartenaient à la catégorie socioprofessionnelle « Cadres et professions intellectuelles supérieures ». Qu'en est-il en 2022 ? Le document 9 indique un très léger mieux...

DOCUMENT 9 :
LA PART DES DÉPUTÉS EN FONCTION DE LEUR CSP EN 2017 ET EN 2022
AINSI QUE LA PART DES CSP DANS LA POPULATION ACTIVE EN 2021
 (EN %)

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
2017 ⁴⁷	1,6 %	7,8 %	72 %	14 %	4,5 %	1,2 %
Part dans la population active en 2021 (INSEE)	1,5 %	6,5 %	21,6 % ³	24,7 %	26,2 %	19,1 %

46. Près de 70 % des candidats investis par LREM en 2017 appartenaient aux classes supérieures (Luc Rouban, *Le profil des candidats investis par La République en marche : un nouveau limité*, Sciences Po CEVIPOF, 2017).

47. Le total de la ligne ne fait pas 100 % car il y a des députés qui étaient inactifs (étudiants). Il y a aussi des députés qui sont « sans profession déclarée » d'après le site de l'Assemblée nationale.

On peut, en effet, observer que la part des « cadres et professions intellectuelles supérieures » parmi les députés est en faible recul entre 2017 et 2022, de 75,95 % à 72 %. Mais la surreprésentation de cette CSP issue des classes supérieures reste écrasante : ne rassemble-t-elle pas seulement 21,6 % des actifs occupés ? Il y a donc encore près de 3,5 fois plus de députés « cadres et professions intellectuelles supérieures » que ce que représente cette CSP dans la population active. Ces données témoignent une nouvelle fois que l'accès au mandat de député est globalement l'affaire de ceux qui possèdent les ressources (économiques, culturelles, politiques) les plus importantes. On retrouve ici le « Cens caché » de Daniel Gaxie⁴⁸ : derrière des procédures apparemment démocratiques, les élections législatives favorisent l'élection de candidats appartenant aux classes supérieures. Il faut tenir compte de l'auto-censure des citoyens des couches populaires qui ne se sentent pas légitimes pour concourir aux mandats électifs. Se considérant comme moins pourvus en termes de capital politique et de capital culturel (pensons, par exemple, à la facilité à prendre la parole en public qui favorise clairement certaines professions comme les avocats ou les enseignants – ce qui se retrouve dans les chiffres). L'Assemblée nationale reste le lieu privilégié de l'élite socio-économique (et des diplômés). Si la composition sociale de l'hémicycle reste si homogène, c'est d'abord parce que les mécanismes de sélection des partis politiques, au moment des investitures, privilégient les impétrants qui possèdent les bagages culturels et éducatifs les plus importants, ce qui donne nécessairement une longueur d'avance à ceux qui proviennent des milieux les plus favorisés. C'est ainsi que les « cadres » (secteurs privés et publics confondus) sont en très forte surreprésentation par rapport à leur poids dans la population active. Si l'on affine davantage notre analyse, en entrant dans le détail du groupe « cadres », on trouve une autre explication de ce manque de représentativité de l'Assemblée nationale : la part des « cadres de la Fonction publique » parmi les députés est de 13,5 % alors que cette catégorie ne représente que 1,9 % des actifs. On pourrait faire le même constat pour certains autres salariés du secteur public, à commencer par les enseignants. Les actifs « fonctionnaires » bénéficient en effet d'un privilège important : ils peuvent retrouver leur situation professionnelle au sortir de leur mandat de député et reprendre leur carrière là où ils l'avaient arrêtée pour faire de la politique. Les députés qui proviennent du secteur privé n'ont pas du tout les mêmes garanties.

48. Daniel Gaxie, *Le Cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, 1978.

Il est donc objectivement plus difficile pour certains salariés du privé (comme les employés et les ouvriers) de se décider à se lancer dans la politique, ce qui est préjudiciable pour la représentativité socio-économique de l'hémicyclique. Tout ancien député – qu'il soit battu ou qu'il décide de ne pas se représenter – devrait pouvoir bénéficier des mêmes conditions de réintégration professionnelle. Cela implique de repenser le statut des élus. Cette proposition est présente dans le débat public depuis très longtemps maintenant. Il serait vraiment temps de lui donner un contenu concret.

S'il n'y a pas de révolution à l'Assemblée nationale, puisque les classes supérieures y restent très largement majoritaires, on se doit de constater quelques progrès en matière de représentation des classes populaires. On l'a indiqué plus haut, il n'y avait plus aucun député « ouvrier » en 2017 ; ils sont 7 en 2022. Évidemment, la part des députés « ouvriers » dans l'hémicycle (1,2 %) reste aujourd'hui encore très éloignée de la proportion des députés au sein de la population active (19,1 %). Bien qu'encore très insuffisant (la sous-représentation des « ouvriers » à l'Assemblée nationale par rapport à leur poids dans la population active est extrêmement conséquente ⁴⁹), le sursaut est notable et intéressant à analyser.

On doit la percée (toute relative) des ouvriers à la LFI et au RN (3 % des députés de leur groupe sont « ouvriers »). D'une façon générale, les bons résultats de ces deux mouvements politiques lors des dernières élections législatives apportent une certaine diversité socioprofessionnelle parmi les députés. La France insoumise présente également ainsi le groupe politique qui a la proportion d'employés la plus élevée (13 %). Le positionnement social de LFI et du RN est assez différencié par rapport aux autres partis politiques plus traditionnellement ancrés dans les milieux supérieurs (Renaissance, Horizons, Républicains ou encore Parti socialiste). Des figures symboliques de ce « renouvellement populaire » sont d'ailleurs mises en avant aussi bien par LFI que par le RN, comme celle de Rachel Keke ⁵⁰ (LFI) qui est une ancienne femme de chambre (ce qui est tout à fait inédit ⁵¹).

49. Cette sous-représentation se constate dès le stade des candidatures : seulement 3,4 % des candidats lors des élections législatives étaient ouvriers. L'élection a ensuite renforcé ce déséquilibre, conformément à ce que nous avançons plus haut.

50. Née en Côte d'Ivoire, Rachel Keke illustre aussi la réussite de l'intégration dans la société française aux yeux de LFI. Militante syndicale, elle symbolise également les luttes sociales que cette formation politique souhaite promouvoir.

51. Moins médiatique, signalons aussi l'élection de Lise Pollet – siégeant dans le groupe du RN – qui est également ancienne femme de ménage et syndicaliste.

Il est évident que cette relative différence de composition socioprofessionnelle des groupes politiques s'explique par des objectifs électoraux qui ne sont pas les mêmes : les couches supérieures votent bien davantage que les couches populaires ; elles sont donc les premières visées par les partis politiques. L'électorat du RN⁵² et de LFI est nettement plus populaire que celui des autres mouvements politiques ; aussi peut-on relever une forme de logique à présenter des candidats qui ressemblent à son électorat potentiel.

Au-delà de la précieuse nécessité d'avoir une meilleure représentativité socio-économique des députés pour lutter contre la crise de la démocratie représentative (déjà évoquée dans cette note), d'avoir une représentation nationale plus conforme aux équilibres sociaux de notre société, on peut se demander s'il est si essentiel que les classes populaires soient présentes à l'Assemblée nationale. Chaque député qui entre au Palais Bourbon vient avec son expérience socio-professionnelle. Aussi, de nouveaux profils doivent entraîner de nouveaux débats et de nouvelles prises de position. Des questions jugées périphériques auparavant – en raison d'un hémicyclique principalement composé de députés issus des classes supérieures – peuvent émerger, à commencer par la lutte contre les inégalités socio-économiques et la santé des services publics. Certains enjeux « invisibles » pourraient être poussés en avant, faire l'objet d'une plus grande attention dans le cadre des travaux parlementaires. Le problème se pose aussi pour les jeunes : leurs problématiques concrètes sont souvent les grandes oubliées des discussions du Palais Bourbon.

Les remarques qui précèdent ne doivent pas faire occulter que l'Assemblée nationale actuelle reste très largement dominée par les classes supérieures. Les classes populaires (employés et ouvriers) ont déjà été beaucoup plus présentes au sein de l'hémicycle : par exemple, en 1946, la première Assemblée nationale de la IV^e République se présentait avec 18,8 % de ses députés relevant des classes populaires – contre seulement 5,7 % en 2022. Il est évident que la faiblesse du Parti communiste français rend plus difficile d'atteindre une telle composition. Mais il faut aussi souligner que les partis qui aspirent à une

52. Même si cela est train d'évoluer sensiblement pour le RN comme le montre Luc Rouban : les classes supérieures ne constituaient que 6 % et 7 % des électeurs du Rassemblement national lors du premier tour des élections législatives de 2012 et de 2017 ; cette part est montée à 12 % en 2017. Voir sa note « La mutation du Rassemblement national » (2022). Ces données confirment la notabilisation du Rassemblement national indiquée au début de cette note.

meilleure représentation politique des classes populaires ne réalisent pas tous les efforts pour qu'elle se traduise dans les faits. Ainsi, s'ils font beaucoup mieux en la matière que les autres, tant LFI que le RN participent de cette déformation vers le haut de la structure sociale des députés⁵³.

CONCLUSION OU LA PERSISTANCE À VENIR DE LA CRISE DE LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE

Emmanuel Macron a gagné l'élection présidentielle. Mais on peut avancer qu'il a perdu les élections législatives – et donc une partie du pouvoir. Dès lors, l'Assemblée nationale issue des élections législatives de 2022 est plus représentative des équilibres politiques qui existent en France depuis quelques temps. La vie politique française s'organise globalement autour de trois grands blocs politiques qui se retrouvent beaucoup plus dans l'hémicyclique que par le passé. Outre la majorité relative du pôle central (de centre-droit), l'extrême droite et la « gauche radicale » sont largement représentées parmi les députés. Marine Le Pen aura désormais plus de difficultés à se « victimiser » en se plaignant d'un mode de scrutin défavorable lors des élections législatives. Mais cette Assemblée nationale inédite sur le plan politique est-elle plus représentative de la société française ? Las, nous avons constaté que l'hémicyclique reste peu à l'image de la diversité des Français. Il continue d'exister un profil-type du député : plutôt un homme, de 50 ans, blanc et issu des classes sociales supérieures. Si elle est moins prononcée que par le passé, cette « déformation » relativement forte de l'Assemblée nationale ne va pas aider les citoyens les plus mal représentés à se sentir concernés par les débats parlementaires et les décisions prises par leurs représentants. On peut donc parier que la situation de la démocratie représentative n'est pas près de s'améliorer...

Retrouvez l'actualité de l'Institut Diderot sur
www.institutdiderot.fr / @InstitutDiderot

53. Près de 60 % des députés LFI sont « cadres et professions intellectuelles supérieures ». C'est près de 55 % pour le RN.

LES PUBLICATIONS DE L'INSTITUT DIDEROT

Dans la même collection

- **L'euthanasie, à travers le cas de Vincent Humbert** - Emmanuel Halais
- **Le futur de la procréation** - Pascal Nouvel
- **La République à l'épreuve du communautarisme** - Eric Keslassy
- **Proposition pour la Chine** - Pierre-Louis Ménard
- **L'habitat en utopie** - Thierry Paquot
- **Une Assemblée nationale plus représentative** - Eric Keslassy
- **Où va l'Égypte ?** - Ismaïl Serageldin
- **Sur le service civique** - Jean-Pierre Gualezzi
- **La recherche en France et en Allemagne** - Michèle Vallenthini
- **Le fanatisme** - Texte d'Alexandre Deleyre présenté par Dominique Lecourt
- **De l'antisémitisme en France** - Eric Keslassy
- **Je suis Charlie. Un an après...** - Patrick Autréaux
- **Attachement, trauma et résilience** - Boris Cyrulnik
- **La droite est-elle prête pour 2017 ?** - Alexis Feertchak
- **Réinventer le travail sans l'emploi** - Ariel Kyrrou
- **Crise de l'École française** - Jean-Hugues Barthélémy
- **À propos du revenu universel** - Alexis Feertchak & Gaspard Koenig
- **Une Assemblée nationale plus représentative - Mandature 2017-2022** - Eric Keslassy
- **Handicap et République** - Pierre Gallix
- **L'avenir de notre modèle social français** - Jacky Bontems & Aude de Castet
- **Réflexions sur la recherche française** - Raymond Piccoli
- **Le système de santé privé en Espagne : quels enseignements pour la France ?**
Didier Bazzocchi & Arnaud Chneiweiss
- **Le maquis des aides sociales** - Jean-Pierre Gualezzi
- **Réformer les retraites, c'est transformer la société** - Jacky Bontems & Aude de Castet
- **Vers un droit du travail 3.0** - Nicolas Dulac
- **L'assurance santé privée en Allemagne : quels enseignements pour la France ?**
Arnaud Chneiweiss & Nadia Desmaris
- **Repenser l'habitat. Quelles solidarités pour relever le défi du logement dans une société de longévité ?** - Jacky Bontems & Aude de Castet
- **De la nation universelle au territoire-monde. L'avenir de la République dans une crise globale et totale** - Marc Soléry
- **L'intelligence économique** - Dominique Fonvielle

-
- Pour un Code de l'enfance - Arnaud de Belenet
 - Les écoles de production - Agnès Pannier-Runacher
 - L'intelligence artificielle au travail - Nicolas Dulac Gérardot

Les Carnets des Dialogues du Matin

- L'avenir de l'automobile - Louis Schweitzer
- Les nanotechnologies & l'avenir de l'homme - Etienne Klein
- L'avenir de la croissance - Bernard Stiegler
- L'avenir de la régénération cérébrale - Alain Prochiantz
- L'avenir de l'Europe - Franck Debié
- L'avenir de la cybersécurité - Nicolas Arpagian
- L'avenir de la population française - François Héran
- L'avenir de la cancérologie - François Goldwasser
- L'avenir de la prédiction - Henri Atlan
- L'avenir de l'aménagement des territoires - Jérôme Monod
- L'avenir de la démocratie - Dominique Schnapper
- L'avenir du capitalisme - Bernard Maris
- L'avenir de la dépendance - Florence Lustman
- L'avenir de l'alimentation - Marion Guillou
- L'avenir des humanités - Jean-François Pradeau
- L'avenir des villes - Thierry Paquot
- L'avenir du droit international - Monique Chemillier-Gendreau
- L'avenir de la famille - Boris Cyrulnik
- L'avenir du populisme - Dominique Reynié
- L'avenir de la puissance chinoise - Jean-Luc Domenach
- L'avenir de l'économie sociale - Jean-Claude Seys
- L'avenir de la vie privée dans la société numérique - Alex Türk
- L'avenir de l'hôpital public - Bernard Granger
- L'avenir de la guerre - Henri Bentegeat & Rony Brauman
- L'avenir de la politique industrielle française - Louis Gallois
- L'avenir de la politique énergétique française - Pierre Papon
- L'avenir du pétrole - Claude Mandil
- L'avenir de l'euro et de la BCE - Henri Guaino & Denis Kessler
- L'avenir de la propriété intellectuelle - Denis Olivennes
- L'avenir du travail - Dominique Méda
- L'avenir de l'anti-science - Alexandre Moatti
- L'avenir du logement - Olivier Mitterrand
- L'avenir de la mondialisation - Jean-Pierre Chevènement
- L'avenir de la lutte contre la pauvreté - François Chérèque
- L'avenir du climat - Jean Jouzel
- L'avenir de la nouvelle Russie - Alexandre Adler
- L'avenir de la politique - Alain Juppé

- L'avenir des Big-Data - Kenneth Cukier et Dominique Leglu
- L'avenir de l'organisation des Entreprises - Guillaume Poitrinal
- L'avenir de l'enseignement du fait religieux dans l'École laïque - Régis Debray
- L'avenir des inégalités - Hervé Le Bras
- L'avenir de la diplomatie - Pierre Grosser
- L'avenir des relations Franco-russes - S.E. Alexandre Orlov
- L'avenir du Parlement - François Cornut-Gentille
- L'avenir du terrorisme - Alain Bauer
- L'avenir du politiquement correct - André Comte-Sponville & Dominique Lecourt
- L'avenir de la zone euro - Michel Aglietta & Jacques Sapir
- L'avenir du conflit entre chiïtes et sunnites - Anne-Clémentine Larroque
- L'avenir de l'Iran - S.E. Ali Ahani
- L'avenir de l'enseignement - François-Xavier Bellamy
- L'avenir du travail à l'âge du numérique - Bruno Mettling
- L'avenir de la géopolitique - Hubert Védrine
- L'avenir des armées françaises - Vincent Desportes
- L'avenir de la paix - Dominique de Villepin
- L'avenir des relations franco-chinoise - S.E. Zhai Jun
- Le défi de l'islam de France - Jean-Pierre Chevènement
- L'avenir de l'humanitaire - Olivier Berthe - Rony Brauman - Xavier Emmanuelli
- L'avenir de la crise du Golfe entre le Qatar et ses voisins - Georges Malbrunot
- L'avenir du Grand Paris - Philippe Yvin
- Entre autonomie et Interdit : comment lutter contre l'obésité ? - Nicolas Bouzou & Alain Coulomb
- L'avenir de la Corée du Nord - Juliette Morillot & Antoine Bondaz
- L'avenir de la justice sociale - Laurent Berger
- Quelles menaces numériques dans un monde hyperconnecté ? - Nicolas Arpagian
- L'avenir de la Bioéthique - Jean Leonetti
- Données personnelles : pour un droit de propriété ? - Pierre Bellanger & Gaspard Koenig
- Quels défis pour l'Algérie d'aujourd'hui ? - Pierre Vermeren
- Turquie : perspectives européennes et régionales - S.E. Ismail Hakki Musa
- Burn-out : le mal du siècle ? - Philippe Fossati & François Marchand
- L'avenir de la loi de 1905 sur la séparation des Église et de l'État - Jean-Philippe Hubsch
- L'avenir du bitcoin et de la blockchain - Georges Gonthier & Ivan Odonnat
- Le Royaume-Uni après le Brexit - Annabelle Mourougane - Frédéric de Brouwer & Pierre Beynet
- L'avenir de la communication politique - Gaspard Gantzer
- L'avenir du transhumanisme - Olivier Rey
- L'économie de demain : sociale, solidaire et circulaire ? - Géraldine Lacroix & Romain Slitine
- La transformation numérique de la défense française - Vice-amiral Arnaud Coustillière
- L'avenir de l'indépendance scientifique et technologique française - Gérard Longuet
- L'avenir du Pakistan - Ardavan Amir-Aslani
- Le corps humain et sa propriété face aux marchés - Sylviane Agacinski
- L'avenir de la guerre économique américaine - Ali Laïdi
- Construire l'économie de demain - Jean Tirole
- L'avenir de l'écologie... et le nôtre - Luc Ferry
- La vulgarisation scientifique est-elle un échec ? - Etienne Klein
- Les trois utopies européennes - Francis Wolff

Une Assemblée nationale plus représentative ? Volume III (Mandature 2022-2027)

Sexe, âge, catégories socioprofessionnelles et « pluralité visible »



Enseignant de sociologie et d'économie à Sciences Po, **Éric KESLASSY** est déjà l'auteur de plusieurs notes pour l'Institut Diderot. Également professeur d'Économie, Sociologie et Histoire du monde contemporain (ESH) en classe préparatoire, il dirige une collection de manuels destinés aux étudiants. Éric KESLASSY a publié de nombreux ouvrages, dont *Démocratie et égalité* (Bréal, 2016) et *De la discrimination positive* (Bréal, 2016).

Au début des deux précédentes mandatures, l'Institut Diderot s'était interrogé sur la notion et la pratique de la représentation politique à la suite des élections législatives. Il apparaissait que le profil-type du député français était celui d'un homme blanc de plus de cinquante ans issu des classes sociales supérieures. Nous alertions sur le fait que cette situation constituait un danger pour la pratique démocratique.

Restait à savoir ce qu'il en est de cette représentativité sociologique de la nouvelle Assemblée nationale élue en juin 2022. C'est ce que nous avons, une nouvelle fois, demandé à Éric Keslassy de mesurer.

On verra que son diagnostic, solidement étayé par les chiffres, n'est guère rassurant. Cette nouvelle Assemblée, inédite sur le plan politique (par la « tripolarité » qui la structure), n'est guère plus représentative de la société française que la précédente. « Il continue d'exister un profil-type du député : plutôt un homme, de 50 ans, blanc et issu des classe sociales supérieures. »

Cette « déformation » de la représentation nationale, observe-t-il, « ne va pas aider les citoyens les plus mal représentés à se sentir concernés par les débats parlementaires et les décisions prises par leurs représentants », si bien qu'on peut parier, conclut-il, « que la situation de la démocratie représentative n'est pas près de s'améliorer ».

André Comte-Sponville
Directeur général de l'Institut Diderot



La présente publication ne peut être vendue

